

# Temps de pause



Le temps de pause est un temps de repos compris dans le temps de présence journalier dans l'entreprise pendant lequel l'exécution du travail est suspendue

3 min de pause par heure travaillée

Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre 6H sans que le salarié bénéficie d'une pause d'une durée minimale de 20 mn.

Les modalités de prise de pause sont fixées au niveau de chaque magasin ou établissement en fonction des impératifs de fonctionnement.

Les pauses devront, dans la mesure du possible, être prises en milieu de période de travail, et non en 1<sup>ère</sup> et dernière heure de travail

[www.cftc-carrefourmarket.fr](http://www.cftc-carrefourmarket.fr), retrouvez-nous également sur Facebook et Intagram pour toute l'information en 1 clic

